



QUE RETENIR DE LA JOURNEE PUBLIQUE D'ETUDE SUR LA PROSTITUTION ORGANISEE PAR LE CVFE ?

Par Virginie Godet, chargée de projet au CVFE

En décembre 2011, le CVFE a organisé une conférence de consensus sur la prostitution pour préparer une discussion au sein de son assemblée générale afin de produire un avis spécifique à l'association. Deuxième des quatre jours de cette conférence, la journée d'étude publique qui s'est déroulée le 13 décembre 2011 a permis au jury d'interroger un certain nombre d'experts rassemblés pour l'occasion. Ce texte constitue le compte rendu des principales interventions de cette journée.

Dans le but de définir un avis sur la prostitution pour servir de base à une discussion au sein de son assemblée générale, le CVFE a organisé en décembre 2011 une conférence de consensus. Cette méthode de travail a fait l'objet d'une analyse qu'on trouvera sur notre site¹. Après avoir consacré une première journée à élaborer les principales questions à résoudre, le jury de la conférence était invité, dans une deuxième phase, à les poser à une série d'experts

¹ Hensgens (Pascale), « La prostitution mise en débat par le CVFE : analyse du processus de conférence de consensus », Liège, CVFE, 2012 (www.cvfe.be/publications).

rassemblés au cours d'une journée d'étude publique. Cette journée de conférence publique du processus « Conférence de consensus » s'est déroulée à Liège le 13 décembre 2011 dans une salle du CESRW.

Un panel d'experts avait été réuni, afin de répondre aux questions formulées par le jury lors de la journée préparatoire. Ce panel était composé à la fois de représentantes des courants abolitionniste, réglementariste et « entre deux », d'académiques, afin d'avoir une vision la plus neutre possible sur certaines questions, de travailleurs de terrain et d'une personne témoin.

Le « jury » était composé de travailleur-euses du CVFE des différents secteurs.

Une cinquantaine de personnes avaient répondu à notre invitation : associatif femmes, étudiants, politiques, particuliers, etc.

Etaient présent-e-s en tant qu'expert-e-s :

- Chris Paulis, anthropologue (ULg),
- Françoise Louis-Morin, sexologue
- Michael Dantine, criminologue (ULg),
- François Desmet, philosophe (ULB),
- Irène Zeilinger, instructrice en autodéfense (Garance),
- Françoise Hecq (Université des femmes)
- Luc Helin, infirmier social à ICAR (association de soutien aux prostituées),
- Catherine François (SOS viol),
- Marie France B., témoin.

La composition de ce collège d'experts ne fut pas une sinécure. Le terrain était miné. Non seulement le sujet déchaîne les passions, mais les différents courants « engagés » n'apprécient guère se retrouver en présence les uns des autres. C'est ainsi que nous avons eu toutes les peines du monde à trouver des expertes abolitionnistes acceptant de participer à la conférence, collectionnant les désistements, y compris de toute dernière minute.

Afin de baliser le travail de la journée, les questions du jury ont été réparties en cinq thématiques. Voici le résumé des échanges, pour chacune d'elles.

Thème I: argent et pouvoir

La prostitution est un élément de secteur économique, puisqu'il y a un acheteur et un-e prestataire de service. Mais on ne peut pas considérer que ce soit une activité comme les autres, ne serait-ce qu'en raison des activités illicites connexes.

Il n'y a pas de chiffres quant aux sommes générées par les revenus de la prostitution. Même si on les avait, ils seraient biaisés, étant donnés les liens avec la criminalité organisée, à travers la traite des êtres humains et le blanchiment des capitaux.

Cependant, pour se faire une idée au niveau local, le plan financier du centre Isatis (projet d'Eros center de Liège) prévoyait des revenus locatifs de 1,5 millions d'€ par an.

Prostitution et traite des êtres humains sont parfois mêlées, mais de façon très variable de pays à pays, de région à région. La situation à Bruxelles n'est pas la même qu'à Liège. A Liège, la présence du crime organisé dans le milieu de la prostitution est relativement limitée. Des réseaux ont été démantelés, mais ils étaient peu nombreux. On ne peut pas non plus comparer la situation en Belgique et en Thaïlande. L'implication des réseaux criminels est liée à l'importance de la marge bénéficiaire qui peut être générée.

Suède

La loi suédoise de 1999 lutte contre le racolage et vise principalement les clients de prostituées qui travaillent dans la rue. Il se limite donc à une seule forme de prostitution, la plus visible. Forme de prostitution dont il n'est pas tenu compte, par exemple, dans le projet Isatis.

Le modèle suédois ne fonctionnerait donc pas forcément dans le sens des intentions qu'il se donnait. On a en effet vu un recul de la prostitution de rue, mais de façon fluctuante, et d'autres formes de prostitution se sont développées : internet, pratique dans l'espace privé, déplacement vers les banlieues, etc. Il est toutefois difficile de dire si les violences envers les prostituées ont augmenté du fait de cette clandestinité, même s'il est raisonnable de le penser².

D'un point de vue purement économique, le marché se reconfigure : les organisations criminelles vont prendre la main, du fait du risque encouru, qui augmente les bénéfices générés. L'interdiction induit la rareté, du fait que ce qui est rare est cher.

Notons que la loi suédoise, dite « Paix des dames », vise à lutter contre toutes les violences faites aux femmes, y compris la prostitution, considérée comme l'une des formes de violence. Outre la pénalisation des clients, elle comprend aussi tout un volet de sensibilisation et de prévention.

Pays-Bas

Le modèle hollandais, réglementariste, connaît lui aussi ses limites et dérives. Les conditions de travail des prostituées sont déplorables. On est confronté à une légalisation du proxénétisme et à l'organisation de la prostitution à grande échelle. Heureusement, il n'est pas question pour les demandeuses d'emploi d'être obligées d'accepter de travailler dans les maisons de prostitution, parce que ce n'est pas considéré comme un travail comme les autres. Les divergences entre abolitionnistes et réglementaristes apparaissent dès l'abord, puisqu'il sera soit question de marchandisation du corps, soit de

² Pour les références, nous vous envoyons à l'étude du CVFE de 2011 : « Prostitution(s) : mise en examen »

rétribution d'une prestation de service. Le règlementarisme « à la Belge » évoqué lors de cette journée est une sorte de dispositif intermédiaire, car il exclut le salariat, bien qu'il ne permette pas aux indépendantes de déclarer leur activité réelle...

Thème II: Genre, égalité et prostitution

Des questions.

Dans une optique d'empowerment, les prostituées pourraient-elles s'associer et créer des coopératives?

Des expériences ont eu lieu, mais cela s'avère difficile, les statuts étant différents, et le cadre légal belge flou. D'autre part, il faudrait éviter que certaines femmes deviennent de fait proxénètes. Le centre Isatis prévoyait la gestion par une ASBL, avec représentation des femmes prostituées, mais encore faut-il que la personne choisie soit reconnue comme représentative par les autres. Notons qu'en Inde, des coopératives de prostituées existent.

De l'avis de l'asbl Icar qui participe au projet ISATIS, il semble qu'il y ait peu de solidarité dans ce milieu, mais ne serait-ce pas le rôle de l'associatif de proposer un cadre et des processus pour développer une telle dynamique dans un esprit d'éducation permanente ?

De plus, le projet ne tenait compte que de la prostitution de vitrine. Un modèle de cogestion serait impossible, par exemple, avec les prostituées de rue. Quant au projet sérésien, lui non plus n'est pas encore voté, mais il contient des risques de dérive vers le proxénétisme immobilier, la ville étant propriétaire des murs, alors qu'à Liège, la Ville ne serait que garante de l'emprunt contracté par l'asbl.

L'idée n'est pas de créer un centre commercial du sexe, mais bien de permettre aux femmes d'exercer leur activité dans un cadre sécurisant.

Est-il possible d'envisager le phénomène prostitutionnel comme quelque chose de cohérent ?

Le règlementarisme entraîne une uniformisation des prix et des « services », alors que l'abolition crée la rareté. Mais il n'est alors question que de la prostitution visible, pas des formes occasionnelles comme par exemple les femmes au foyer exerçant « en dilettantes ».

Mise à part la question de la traite et des trafics, relevant de fait du pénal, on se trouve devant une multitude de pratiques, des prostituées de rue ou de vitrine aux étudiantes voulant s'offrir le nécessaire ou le superflu, des femmes au foyer qui arrondissent occasionnellement leurs fins de mois, à des jeux érotiques basés sur la prostitution en tant que fantasme. D'autre part, dans certaines pratiques censément non-sexuées, non-sexualisées, comme le massage, la kinésithérapie, le glissement est parfois possible.

On peut noter qu'il a aussi été brièvement évoqué les projets d'assistance sexuelle des personnes handicapées.

Enfin, on constate l'augmentation de la prostitution masculine (jusqu'à 30 % dans les très grandes villes).

Devant la diversité des pratiques et des formes, est-il possible de définir la prostitution de manière univoque? Peut-on classer sous le même vocable les victimes de la traite et les prostituées qui réclament un statut ? Et lorsque l'on veut proposer des solutions, n'est-il pas préférable de consulter les premières intéressées?

On peut poser la question de l'existence de ces pratiques dans un cadre patriarcal. Ne sont-elles pas révélatrices d'un fonctionnement sociétal qui ne permet pas aux femmes une réelle indépendance, en tant qu'individus mais les ramène encore et toujours au corps. Et la réponse n'est-elle pas à trouver dans l'individualisation des droits et l'utilisation de leviers socio-économiques?

La question du système prostitutionnel est une question avant tout politique. Pour les abolitionnistes, il ne s'agit pas d'une question de choix individuel, mais d'un choix de société, qui aboutit à normaliser la marchandisation du corps et la tarification de la sexualité, dans le but de répondre à une demande, à des besoins supposés irrépressibles. C'est donc profondément inégalitaire.

Pour le courant réglementariste, cette vision nie les prostituées en tant qu'individus, et les stigmatise au nom du bon usage du corps. De plus, les réglementaristes refusent la comparaison entre prostitution et viol, puisque l'acte de la prostituée est accepté et négocié.

Le courant « entre deux » n'a pas de position tranchée et veut prendre en compte la diversité des formes, tout en luttant contre les violences faites aux femmes, donc également les violences faites aux prostituées. Des associations se sont donc regroupées pour apporter des solutions sur le terrain, avec des approches diversifiées. Un guide de sécurité et un manifeste ont été publiés³.

Parmi les solutions, des formations à l'auto-défense spécifiques, tenant compte des besoins des personnes prostituées, principalement de la défense verbale, ainsi que des actions de sensibilisation auprès du grand public, incitant à intervenir quand on constate une agression sur une prostituée.

Selon Garance, la position des « entre deux » est de faire confiance à l'intelligence de la personne qui se trouve en face et de la considérer comme égale, avec curiosité et respect.

³ <http://www.garance.be/cms/?Mon-corps-ma-fierté-ma-force>

Une vision égalitaire de la prostitution est-elle possible?

D'un point de vue purement utopique, pourquoi pas ? Mais se pose alors la question du comment? Tant qu'on se situe dans une « vision », tout est possible. D'autre part, du point de vue des prostituées elles-mêmes, qu'est-ce qu'une vision égalitaire ? Qu'est-ce que l'égalité ?

L'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge est un bon point de départ, mais il ne faut pas oublier que les enfants grandissent dans une société donnée et ne sont pas uniquement éduqués par les parents et l'école. Une éducation sexuelle ne doit pas prendre en compte que la prévention des grossesses non-voulues et des IST, mais également les relations respectueuses entre les partenaires et l'intelligence émotionnelle. Il serait bon aussi de mettre en avant la construction historique et culturelle des identités et comportements sexués.

Thème III : Violences et prostitution

Selon Marie-France B., qui a vécu la prostitution, il y a effectivement des actes de violence envers les prostituées de la part des clients ou des proxénètes. L'acte en lui-même peut être vécu comme une violence, puisque le client n'est pas forcément un homme avec qui on aurait eu une relation sexuelle hors de ce contexte. Comme la prostituée est choisie, elle subit.

La violence exercée par son conjoint, qui la prostituait, était physique et psychologique. Surveillances constantes, coups, éloignement des enfants. Lorsqu'elle est sortie du milieu, il ne lui avait laissé aucun moyen de subsistance. Par contre, elle a envisagé de continuer l'activité à son compte, ce qui lui aurait paru plus « juste ».

La question du conjoint-proxénète doit-elle se poser en termes de violences dans le cadre prostitutionnel ou de violences entre partenaires?

Notons également que le compagnon d'une prostituée n'est plus légalement considéré d'office comme proxénète.

Statut

D'autre part, on doit aussi prendre en compte les violences sociales, à mettre en lien avec la stigmatisation des personnes prostituées : violences institutionnelles, familiales, insultes et violences physiques dans la rue.

Les experts abolitionnistes mettent en avant la violence économique, qui se manifeste par la marchandisation des corps à grande échelle, l'industrialisation de la prostitution.

Marie-France B. insiste sur le fait que, pour elle, aussi bien abolir que réglementer risquent de créer de la clandestinité.

La question du statut est délicate. De nombreuses prostituées exercent en noir et sont pénalisées par les organismes de contrôle. C'est pourquoi un statut apparaît comme un moindre mal. Avec le risque d'entraîner les filles dans la clandestinité et d'être entièrement sous la coupe des proxénètes. Cependant, l'absence actuelle de règles empêche les prostituées de s'associer, de travailler ensemble. Une recherche de solutions est en cours à l'INASTI, avec, par exemple, un statut correspondant à celui des artistes.

Les violences institutionnelles vont au-delà de la question du statut professionnel : en matière de droit à s'associer et à militer en tant que citoyennes, que ce soit en terme de droits, en tant que travailleuses ou personnes souhaitant sortir du système prostitutionnel.

Stigmatisation

La question du tatouage social, de la stigmatisation est importante. On ne peut pas passer à côté des problématiques qui touchent les prostituées, de l'image de défouloir de toutes les violences à celle de « paratonnerre » de la respectabilité des autres femmes. Selon Chris Paulis, anthropologue, cette stigmatisation, en lien direct avec le substrat judéo-chrétien, est une construction culturelle et historique. Elle est liée à la condamnation de la sexualité des femmes et à la mise en avant de la femme « pure », en tant que modèle à atteindre. Cela conditionne le regard de la société sur les prostituées, dont la sexualité est affichée. Ce qui rend d'autant plus compliquées les solidarités entre femmes non-prostituées et prostituées, de peur d'être amalgamées.

Qu'en est-il de la psychologie du client ? Est-il forcément dans un processus de chosification de la personne ? Comble-t-il uniquement un besoin d'ordre sexuel ? Y a-t-il une dimension relationnelle dans le recours à la prostitution ? La réponse est complexe et les types de clients très différents : du « gentil client » qui cherche plus une relation humaine, aux pervers qui sont uniquement dans la domination et la chosification. Pour Françoise Louis-Morin, psychologue et sexologue, les raisons sont multiples, de la réponse à une frustration à la recherche d'un acte sexuel sans avoir à passer par le rapport de séduction, en passant par la réalisation de fantasmes qu'on n'oserait pas exprimer au sein du couple, ce qui induit le recours au « secret professionnel ».

Pour Marie France, tous les clients n'étaient pas agressifs ou repoussants.

La prostitution en tant que rempart contre le viol est un mythe. Le viol est un rapport de violence avant d'être une question de satisfaction d'un besoin irrépressible.

La question de la liberté et de la dignité doit être abordée. Pour François Desmet, philosophe, si la prostitution sous la contrainte est de fait inacceptable, peut-on dire que les prostituées portent atteinte non seulement à leur propre dignité mais également à la dignité de toutes les femmes, de tous les humains? On se trouve ici dans un débat sur la liberté individuelle opposée à des valeurs de dignité collective. Or, la frontière entre ces concepts est floue et il n'y a pas d'absolu en la matière. La liberté absolue n'existe pas quand on vit dans une société donnée,

avec des cadres pré-établis. La seule liberté possible est donc celle de ses choix, avec la responsabilité de leurs effets sur soi et sur les autres.

Se pose alors la question du cadre sociétal dans lequel nos choix s'exercent, et qui les imprègne. Ils se posent dans le cadre d'une société patriarcale et néo-libérale, avec des impératifs liés au genre que la plupart des gens ont intégrés.

Thème IV: statut des personnes prostituées dans le débat de société et décisions politiques

La participation des femmes et hommes prostitués aux décisions politiques les concernant est inexistante, leur parole n'est pas prise en compte, pas plus que celle des travailleurs de terrain, en tout cas dans le cas de la ville de Liège selon les intéressés.

Il est important de prendre cette parole en considération, en n'enfermant pas la personne dans son activité. Ce serait la stigmatiser de nouveau. Mais en tant que personnes qui exercent cette activité, elles doivent être entendues dans les prises de décision qui les concernent. Toutefois, cette participation est difficile pour certaines, et la parole passe forcément alors par des militantes qui ne représentent que leur courant.

Dans le cadre du projet Isatis, les besoins des prostituées ont été pris en compte grâce aux travailleurs de terrain. Il fallait tenir compte aussi des problèmes de conflits entre personnes, la concurrence entre elles étant très forte.

Le projet liégeois s'est inspiré de la Villa Tinto d'Anvers, mais en l'adaptant, tant du point de vue architectural que du point de vue de la gestion, afin de ne pas tomber dans la dérive du proxénétisme immobilier. Les personnes prostituées sont associées à la gestion des bénéfices qui seraient générés, puisque l'asbl est tenue de les réinvestir dans des projets sociaux qu'elle aura choisis.

Quel sera, de nouveau, le statut des femmes qui exerceront au sein du centre Isatis? Et la relation des prostituées à l'argent étant particulière, accepteront-elles de cotiser?

La Commission Communale Femmes et Ville a donné un avis négatif sur le centre et envisage une campagne de sensibilisation contre la banalisation de la prostitution.

Thème V: Sensibilisation et prévention.

Beaucoup de choses avaient déjà été dites dans le courant de la journée sur ce thème, central pour le CVFE.

Demeurait la question d'échapper à la tendance « moralisatrice » dans de telles démarches tout en gardant une dimension éthique. Qu'il s'agisse de prévenir l' « entrée en prostitution » ou le recours à celle-ci., on peut choisir un angle pragmatique, en considérant les tenants et aboutissants du choix qui serait alors posé, tant du côté de la personne susceptible de se prostituer que du client potentiel. Les mettre en face des responsabilités qui sont les leurs.

En guise de conclusion.

Les réponses apportées par les experts, lors de cette journée, ont mis en lumière la complexité de la problématique et les possibles dérives et effets pervers de tout choix en la matière. Et s'il faut vraiment conclure, c'est sans doute en reconnaissant que les jurés et les participants sont sortis de cette conférence avec parfois des opinions confortées, parfois des certitudes bouleversées, souvent avec encore plus de questions.

**Que retenir de la journée publique d'étude sur la prostitution
Organisée par le CVFE ?**

Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl) : 11, rue Maghin - 4000 Liège

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : Roger Herla - rogerherla@cvfe.be – 0471 60 29 70

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie